

# M A I R I E D E L ' H Ô T E L L E R I E

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Michèle RESSENCOURT**, Maire.

**Présents** : **DEBLED Guy, GRAMONT Christiane, LECELLIER Alain, MAURICE Nora, ROLLAND Reine, VITET Denis**

**Absents excusés** : **CABRITA Sébastien, LECELLIER Mélanie (pouvoir donné à LECELLIER Alain), LEMOINE Gérard,**

**Secrétaire de séance** : **MAURICE Nora**

**Nombre de membres** : En exercice : 10 - Présents : 7 - Votants : 8

**Date de la convocation** : **18 Mars 2025**

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la présentation du devis pour le candélabre derrière les logements sociaux.

## COMPTE-RENDU

Délibération  
N°25/11

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024,

#### Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Vu le compte financier unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Réuni sous la présidence de Madame GRAMONT Christiane et Madame RESSENCOURT Michèle s'étant retirée, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de la



Délibération  
N°25/14

## BUDGET PRIMITIF 2025, Délibération :

Madame Michèle RESSENCOURT présente le budget primitif 2025, celui-ci est voté à l'unanimité et arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 503 711.92 €

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 622 000.00 €

Délibération  
N°25/15

## Présentation devis candélabre, Délibération :

Madame le Maire présente le devis du SDECENERGIE pour le renouvellement du lampadaire situé derrière les logements sociaux (Route de Cordebugle) car le précédent était trop énergivore par rapport à la réglementation. Il va donc être remplacé par un candélabre photovoltaïque.

Les conditions d'exécution sont :

- la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- la contribution de la commune s'élève à la somme de 1 972.42 € correspondant au montant du devis de 3 381.29 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE
- la collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires
- période de réalisation des travaux quatre mois minimum après votre accord et selon programmation

Le conseil municipal décide à l'unanimité le devis présenté et autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES :

Aucune

**FIN DE SÉANCE 18 H 51**

